DEPARTEMENT DES ARDENNES ARRONDISSEMENT DE RETHEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS

**DELIBERATION N°150/2024** 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2024

#### **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

# OBJET: Décision modificative n°1 - Budget annexe eau

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué par Monsieur Thomas SAMYN, Président, s'est réuni au sein de la salle des fêtes d'Amagne.

Date de convocation : 20 septembre 2024 Nombre de membres en exercice : 91 Nombre de membres présents : 72

Nombre de votants : 75 (72 présents + 3 pouvoirs)

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires :			
QUALITE	PRENOM	NOM	
TITULAIRE	Gérard	DESIRONT	
TITULAIRE	Olivier	FLAUZAC	
TITULAIRE	Nicolas	ETIQUE	
TITULAIRE	Laurent	DESTRUMELLE	
TITULAIRE	Jean-Noël	LEROY	
TITULAIRE	Anne	CUIF	
TITULAIRE	Thomas	SAMYN	
TITULAIRE	Aline	BEAUJARD	
TITULAIRE		BRIOIS	
TITULAIRE	Bruno	PONSIN	
TITULAIRE	Didier	MARBY	
TITULAIRE	Yvan	LEFEVRE	
TITULAIRE	Jean	DURAND	
TITULAIRE	Jean-Pierre	BOIZET	
TITULAIRE	Daniel	FLOQUET	
TITULAIRE		CHARBEAUX	
TITULAIRE			
TITULAIRE	Xavier	DE BOUTEVILLE	
TITULAIRE	Françoise	MAILLOT	
		ROUSSEAUX	
	Xavier	BARIL	
	David	POTIER	
		BUGNET	
		GERARD	
		CANON	
TITULAIRE	Claude	REGNIER	
TITULAIRE	Emmanuel	BRODEUR	
	Christian	COGNIARD	
TITULAIRE	Isabelle	CLAUSSE	
TITULAIRE	Jean-Michel	MAVEL	
		GAILLOT	
		BOUCHER	
TITULAIRE		MAHAUT	
TITULAIRE		HOLIGNER	
TITULAIRE	Christian	MATHY	
	TITULAIRE	TITULAIRE Gérard TITULAIRE Nicolas TITULAIRE Nicolas TITULAIRE Laurent TITULAIRE Jean-Noël TITULAIRE Thomas TITULAIRE Jean-Marc TITULAIRE Jean-Marc TITULAIRE Jean-Marc TITULAIRE Jean-Marc TITULAIRE Jean-Marc TITULAIRE Jean TITULAIRE Jean TITULAIRE Jean TITULAIRE Jean TITULAIRE Jean TITULAIRE Jean TITULAIRE Jean-Pierre TITULAIRE Daniel TITULAIRE Philippe TITULAIRE Marie-France TITULAIRE TITULAIRE TITULAIRE TITULAIRE Sernard TITULAIRE TITULAIRE Gonzague TITULAIRE Ludovic TITULAIRE Christelle TITULAIRE Christelle TITULAIRE Christelle TITULAIRE Isabelle TITULAIRE Jean-Michel TITULAIRE Jean-Michel TITULAIRE Joachim TITULAIRE Ingrid TITULAIRE Ingrid TITULAIRE Ingrid TITULAIRE Ingrid TITULAIRE Christophe TITULAIRE Ingrid TITULAIRE Ingrid TITULAIRE Christophe	

NANTEUIL SUR AISNE NEUFLIZE NOVY CHEVRIERES PERTHES RETHEL BEROUX	TITULAIRE	Marie-Odile Romain Yves Pascal Joseph Renaud Stéphane Laurie Laurence Thierry	ANDRIEUX PIATKOWSKI BEGUIN TURQUIN AFRIBO AVERLY BINET BOCAHUT BRUNIN CHEVALLOT-
RETHEL	TITULAIRE	Patrick	DEMENGEOT
RETHEL	TITULAIRE	Joëlle	LANGONNIER
RETHEL	TITULAIRE	Michèle	LARANGE
RETHEL	TITULAIRE	Brigitte	LECAILLE
RETHEL	TITULAIRE	Sylvie	MASSON
RETHEL	TITULAIRE	Michel	MERCIER
RETHEL	TITULAIRE	Pierrette	STEVIGNON
RETHEL	TITULAIRE	Michel	VUARNESSON
ROIZY	TITULAIRE	Xavier	GUILLAUME
SAINT GERMAINMONT	TITULAIRE	Nathalie	VERRIER
SAINT GERMAINMONT	TITULAIRE	Blandin	CHOCARDELLE
SAINT LOUP EN CHAMPAGNE	TITULAIRE	Amandine	NOCTON
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Anthony	DENIS
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Angélique	JACOB
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Michel	KOCIUBA
SERAINCOURT	TITULAIRE	Mathieu	FOURNY
SEUIL	TITULAIRE	Denis	AUBERT
SON	TITULAIRE	Thierry	KUDLA
TAGNON	TITULAIRE	Nicolas	TAILLIART
TAIZY	TITULAIRE	Sylvain	POTIER
VIEUX LES ASFELD	TITULAIRE	Emmanuel	BROCHET
VILLE SUR RETOURNE	TITULAIRE	Frédéric	VERZEAUX
VILLERS DEVANT LE THOUR	TITULAIRE	Amandine	CHARLES

# Mesdames et Messieurs les suppléants avec droit de vote :

BERGNICOURT	SUPPLEANT	Cyrille	MARQUES
GOMONT	SUPPLEANT	Alain	CAMU
LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY	SUPPLEANT	Sébastien	DUBOIS
SAINT FERGEUX	SUPPLEANT	David	VILAIN

# Ont reçu pouvoir :

Angélique JACOB (SAULT-LÈS-RETHEL) ayant reçu pouvoir de Bénédicte FONTAINE (SAULT-LÈS-RETHEL) absente excusée.

Nicolas TAILLIART (TAGNON) ayant reçu pouvoir de Monique MISSET (TAGNON) absente excusée. Denis AUBERT (SEUIL) ayant reçu pouvoir de Viviane COUSINARD (THUGNY TRUGNY) absente excusée.

### **ETAIENT EXCUSES/ABSENTS:**

BANOGNE RECOUVRANCE BARBY BERGNICOURT CHATEAU PORCIEN CHATEAU PORCIEN	TITULAIRE TITULAIRE TITULAIRE TITULAIRE TITULAIRE	Cyril Christian Cyril Marie-Chantal Didier	CARRE NOIZET MARQUES CORNET SIMON
DOUX	TITULAIRE	René	DEBROSSE
GOMONT	TITULAIRE	Jean-Luc	ROUSSEAU
INAUMONT	TITULAIRE	Michel	MARCOTTE
LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY	TITULAIRE	Mìreille	LEGUAY

POILCOURT SYDNEY	TITULAIRE	Christian	LAGARDE
RETHEL	TITULAIRE	Pascal	BALDO
RETHEL	TITULAIRE	Rachel	DEVIE
RETHEL	TITULAIRE	Frédéric	POLLET
RETHEL	TITULAIRE	Marie-José	THOMAS
SAINT FERGEUX	TITULAIRE	David	VILAIN
SAINT QUENTIN LE PETIT	TITULAIRE	Nathalie	FLEITER
SAINT REMY LE PETIT	TITULAIRE	Grégory	GRAUMER
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Bénédicte	FONTAINE
SAULT SAINT REMY	TITULAIRE	Fabien	GATINOIS
SEVIGNY WALEPPE	TITULAIRE	Éric	GUIRSCH
SORBON	TITULAIRE	Benoit	WILLEMET
TAGNON	TITULAIRE	Monique	MISSET
THUGNY TRUGNY	TITULAIRE	Vivlane	COUSINARD

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Laurent DESTRUMELLE, de la commune d'Amagne.

Le quorum étant respecté, 72 conseillers présents sur 91 membres.

#### Exposé:

Au budget primitif 2024 du budget annexe EAU,

A la section d'investissement, nous n'avons pas inscrit de crédits en dépenses d'investissements pour les comptes Nature suivant :

- Au compte 13118 « Subventions d'équipement autres », Or, dans la mesure où nous devons rembourser la DETR 2016 « interconnexion Seuil Thugny » il convient d'inscrire 25 560.00 €.
- Au compte nature 1681 « Divers Emprunts » il convient d'inscrire la somme de 748.00 €,

A la section de Fonctionnement, nous devons inscrire des crédits supplémentaires au compte :

- Acompte 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) » suite à des régularisations de factures d'eau aux usagers,
- Egalement, il convient de retirer les crédits d'un montant de 25 560.00 € au compte 678 « autres charges exceptionnelles » suite à une erreur d'imputation. En effet, ces crédits sont affectés à la section d'investissement, comme expliqué ci-dessus.
- Afin, d'équilibrer la section de fonctionnement, et au vu des crédits disponibles à cette période de l'exercice, sur le compte 6228 « Divers », sachant que les crédits inscrits au BP étaient de 80 349.00 €, les crédits consommés sont de 16 057.13 € pour les analyses d'eau du laboratoire de la paierie départementale et que le disponible est de 64 286.02 €, il convient de diminuer ces crédits de la somme de 19 440.00 €

La DM 1 du budget annexe de l'eau s'équilibre en diminuant le suréquilibre de la section d'investissement qui était de 535 724 €.

Après la prise en compte de la DM 1 du budget annexe EAU, le montant du suréquilibre à la section d'investissement est de 509 416.00  $\in$ .

Il est proposé d'adopter la décision modificative du budget annexe EAU suivant le tableau cidessous :

2024-CCPR-DM1 -SEPTEMB	RE - BUDGET ANNEX	E EAU			
INVESTIS	SEMENT			Commence of the Commence of th	
		DM	1	BP + DM1	
	BUDGET 2024	DEPENSES	RECETTES	DI I DIVIZ	
13 118 -REMBOURSEMENT DETR 2016 INTERCONNEXION SEUIL THUGNY	- €	25 560,00 €		25 560,00 €	
CHAPITRE 13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	- €	25 560,00 €		25 560,00 €	
1681 - DIVERS EMPRUNTS		748,00 €		748,00€	
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	105 000,00 €	748,00€		105 748,00 €	
	105 000,00 €	26 308,00 €		131 308,00 €	
FONCTION	NEMENT				
FONCTION	INCIVICIAL	DM	11	CONTROL OF THE STREET OF	
	BUDGET 2024	DEPENSES	RECETTES	BUDGET +DM	
6228 - DIVERS	80 349,00 €	- 19 440,00 €		60 909,00 €	
CHAPITRE 011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 552 965,00 €	- 19 440,00 €		1 533 525,00€	
673- TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	10 000,00 €	45 000,00 €		55 000,00€	
678- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 560,00 €	- 25 560,00 €		- €	
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 560,00 €	19 440,00 €		55 000,00€	
	1 588 525,00 €	- €		1 588 525,00€	
	Avant	Avant DM1		près DM1	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 534 826,00 €	2 070 550,00 €	1 561 134,00 €	2 070 550,00 €	
SECTION D INVESTIBILIAN	The second secon	535 724,00 €		509 416,00 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 398 174,00 €	3 398 174,00 €	3 398 174,00 €	3 398 174,00 €	
SECTION DE L'ONCHONNEMENT		- €		€	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M49,

Vu l'Arrêté préfectoral n°2024-460 réglant et rendant exécutoire le budget primitif 2024 de la Communauté de communes du Pays rethélois,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Sur avis favorable du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré,

# Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, par 75 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

ADOPTE la décision modificative relative au Budget annexe EAU telle que figurant dans le tableau cidessus,

APPROUVE l'intégration des crédits nécessaires au budget en cours,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Pour extrait conforme, A Sault-lès-Rethel, le- 2 UET. 2024

Le Président,

**Thomas SAMYN** 

Certifiée exécutoire

de la publication, le ... 2./QCT/2024

La présente délibération sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays rethélois et insérée au registre des délibérations. Elle peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, par courrier adressé au Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

